



## Point no 7 de l'ordre du jour

# Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'une armoire électrique basse tension et d'une partie de son réseau adjacent pouvant intervenir en 2025

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

## 1. Introduction

Depuis 2018 et parallèlement au budget des investissements, le Conseil communal soumet au Conseil général une demande de crédit budgétaire pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension pouvant intervenir dans le courant de l'année.

## 2. Historique

À titre de rappel, le Conseil général a accepté de transférer à l'entreprise Eli10 l'entretien et le développement du réseau électrique des villages d'Auvernier et Bôle. Ce dernier est notamment composé de 101 armoires de distribution basse tension (BT), désignées ADBT et 10 tableaux généraux basse tension dans les stations transformatrices, désignés (TGBT) :

- 50 armoires & 6 tableaux sur la localité d'Auvernier ;
- 51 armoires & 5 tableaux sur la localité de Bôle.

La durée d'amortissement prévue dans les classes d'immobilisations est de 35 à 40 ans. Cela équivaut par conséquent à environ 3% de renouvellement par année.

En 2018, le remplacement de 8 armoires a été prévu, afin de rattraper un certain retard accumulé durant plusieurs années dans l'assainissement de ces installations.

En 2019, le remplacement de 4 armoires a été prévu, afin de poursuivre le rattrapage initié.

Depuis 2020, le montant de la demande de crédit a été stabilisé à CHF 100'000.- par année.

**Rapport relatif une demande de crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'une armoire électrique basse tension et d'une partie de son réseau adjacent pouvant intervenir en 2025**

Tableau récapitulatif d'utilisation des crédits pour l'assainissement d'armoires et de tableaux :

Année	Montant octroyé en CHF	Travaux réalisés	Montant utilisé en CHF
2018	216'000.-	8 armoires	<b>179'515.70</b>
2019	141'000.-	4 armoires	<b>139'829.55</b>
2020	100'000.-	3 armoires + 1 tableau	<b>95'009.87</b>
2021	100'000.-	3 armoires + 1 tableau	<b>87'597.00</b>
2022	100'000.-	4 armoires	<b>96'259.89</b>
2023	100'000.-	1 armoire + 2 tableaux	<b>52'476.56</b>
2024 ( en cours)	100'000.-	2 armoires + 2 tableaux	<b>~70'100.00</b>

**3. Projet** - voir l'annexe pour les détails techniques.

Pour 2025, le Conseil communal vous propose de modifier l'utilisation du crédit budgétaire sans en modifier le montant. Cette nouvelle pratique est liée aux propositions figurant dans le plan directeur du réseau électrique basse tension des village d'Auvernier et Bôle (PDElec) qui sera présenté en décembre 2024 au Conseil communal, puis début 2025 au Conseil général, En résumé, le PDElec préconise que le crédit budgétaire soit utilisé pour la rénovation d'une seule armoire désormais accompagnée d'une partie de son réseau adjacent.

Cette demande de crédit budgétaire cumulée aux demandes de crédits d'engagements spécifiques à la réfection complète de tronçons communaux (intégrant la rénovation des armoires électriques qui s'y trouvent, ainsi que tout ou partie de leurs réseaux adjacents) devrait permettre d'assurer le renouvellement annuel d'environ 3% du parc d'ADBT et de TGBT recommandé.

Le crédit budgétaire qui vous est présenté permettra d'affronter sereinement les prochains développements urbains de notre Commune, en réduisant les risques d'une mise à niveau de nos installations dans l'urgence, lorsque des projets de constructions, d'installation de pompes à chaleur, de bornes de recharges ou de centrales solaires voient le jour.

Pour rappel, le crédit budgétaire (contrairement au crédit d'investissement) permet au Conseil communal de modifier les priorités d'interventions sur le territoire communal en fonction des opportunités qui se présentent durant l'exercice et dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée. Ainsi, l'armoire et le réseau adjacent qui seront rénovés seront sélectionnés par le Conseil communal sur recommandation du gestionnaire de réseau.

**4. Coût**

L'investissement à consentir se décompose comme suit :

Libellé	Coûts en CHF
Armoires de distribution basse tension (ADBT)	20'000.-
Travaux de manœuvres et réseau adjacent	40'000.-
Travaux de génie-civil pour provisoire, fouilles et nouveau socle	32'000.-
Total HT	92'000.-
TVA	7'452.-
<b>Total TTC arrondi</b>	<b>100'000.-</b>

## **Rapport relatif une demande de crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'une armoire électrique basse tension et d'une partie de son réseau adjacent pouvant intervenir en 2025**

Ces travaux ne font pas l'objet de subventions, mais sont pris en compte dans le calcul annuel du Weighted Average Cost of Capital (« Coût moyen pondéré du capital », « WACC »), puisqu'il s'agit d'un investissement augmentant la valeur de notre réseau électrique.

Dans le cas présent, l'enveloppe limitée par le frein à l'endettement n'est pas affectée puisqu'il s'agit de chapitres autofinancés par les taxes.

### **5. Développement durable**

La mise à disposition, l'entretien et le développement d'un réseau électrique performant participent au développement durable.

### **6. Conclusion**

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs, puisqu'il est externalisé au gestionnaire de réseaux de la Commune.

Le Conseil communal s'engage à rendre compte de l'emploi de ces crédits périodiquement à la Commission financière, ainsi qu'à la Commission technique.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'accepter le présent rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

Le Conseil communal

Colombier, le 18 novembre 2024.

## Annexe technique

Lors du changement des ADBT ou des TGBT, il est prévu l'installation d'une ADBT provisoire et la modification des bouclages existants, afin de réduire au minimum la durée des coupures électriques.

Les frais de génie civil pour les installations provisoires ainsi que pour la réalisation d'un nouveau socle d'ADBT ou de fouilles sont inclus dans la demande de crédit.

Les nouvelles ADBT seront par endroit plus grandes que les existantes de façon à avoir la place nécessaire lors des futurs assainissements du réseau BT câblé pour lesquels la reprise des introductions sera créée de manière séparée.

### Travaux en cours pour 2024

#### **ADBT Beau-Site 14 à Bôle** (assainissement du tableau EP en cours)

Cette armoire de distribution a été sélectionnée, car elle ne répond plus aux règles de sécurité. Le matériel de remplacement n'existe plus. L'enveloppe est également en très mauvais état, ce qui rend son remplacement nécessaire.

#### **ADBT Carrière 2 à Bôle** (assainissement du tableau EP en cours)

Cette armoire de distribution a été sélectionnée, car plusieurs éléments de distribution sous tension ne sont pas protégés contre les contacts, ce qui la rend dangereuse. L'enveloppe est également en très mauvais état, ce qui rend son remplacement nécessaire.

#### **ADBT Gare 11** (en cours, en remplacement des ADBT reportées)

#### **ADBT Graviers à Auvernier** (en cours, en remplacement des ADBT reportées)

#### **ADBT Place des Epancheurs à Auvernier** (reporté)

Cette armoire de distribution a été sélectionnée, car plusieurs éléments de distribution sous tension ne sont pas protégés contre les contacts, ce qui la rend dangereuse. Cependant, l'enveloppe est en bon état, seul l'appareillage interne sera donc remplacé.

#### **TGBT de la station Mairesse à Bôle** (reporté)

Les installations de distributions BT se trouvent dans un bâtiment et non pas dans une armoire extérieure. Les règles de sécurité et d'assainissement sont toutefois les mêmes que pour une ADBT. Ce tableau de distribution a été sélectionné, car il ne répond plus aux règles de sécurité et doit être intégré dans une armoire contre le bâtiment existant. Pour ce faire, un déplacement de l'écopoint de Sous-le-pré, en plus de son développement, est nécessaire. Un accord avec les riverains sur le projet de déplacement de l'écopoint n'ayant pu aboutir en 2022, ni en 2023, ni en 2024, les travaux liés au TGBT ont été reportés.

### Travaux prévus pour 2025

Pour 2025, une armoire et son réseau adjacent seront remplacés. Le choix sera fait par le Conseil communal sur recommandation du gestionnaire de réseau, qui se réfère au PDElec.



**Le Conseil général**  
de la  
**Commune de Milvignes**

---

**Arrêté octroyant un crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'une armoire électrique et d'une partie de son réseau adjacent pouvant intervenir en 2025**

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,  
dans sa séance du 12 décembre 2024,  
vu le rapport du Conseil communal du 18 novembre 2024,  
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,  
vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,

**a r r ê t e :**

**Crédit  
d'engagement**

**Article premier**

Un crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal de la Commune de Milvignes pour lui permettre l'assainissement d'une armoire électrique et d'une partie de son réseau adjacent pouvant intervenir en 2025.

**Comptabilisation**

**Article 2**

Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti au taux de 3%.

**Exécution**

**Article 3**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, après expiration du délai référendaire et sanction du Conseil d'État.

Au nom du Conseil général

La présidente :

Le secrétaire :

M. Kisanga Stacchetti

M. Proserpi

Colombier, le 12 décembre 2024.

GED 260457